Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260407-2026_22CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 02/04/2026 adressée par voie électronique le 02/04/2026 et affichée en mairie le même jour
Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : 14 ; Votants : 14
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, M. Armel DENIS Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.

N° 22-2026 : CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Mme Le maire

Madame le maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).
Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le maire propose de créer quatre commissions municipales à caractère permanent qui siègeront tout au long de ce mandat. La première sera chargée des finances, la deuxième des travaux, la troisième du tourisme, de la vie économique et de l'environnement, la quatrième de la jeunesse des animations, de la culture et des sports.
Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,
Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour),

DÉSIGNE au sein des commissions suivantes :

COMMISSION FINANCES : MM. et Mmes Stéphane PRULHIÈRE, Mme Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Mathieu JEANNIN.

COMMISSION TRAVAUX : MM. et Mmes Stephane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Fabien ALIX, Armel DENIS, Mathieu JEANNIN.

COMMISSION TOURISME, VIE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT : MM. et Mmes Stéphane PRULHIÈRE, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Nadège LESSIRARD, Yannick DANIEL, Carmen MAUDET, Aglaé DE GRAAF.

COMMISSION JEUNESSE, ANIMATIONS, CULTURE ET SPORTS : Mmes Roseline CAUGANT, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Aglaé DE GRAAF.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260407-2026_22CM-DE

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX